

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018

<u>Nombre de Conseillers :</u>	L'an deux mille dix-huit, le VINGT SIX SEPTEMBRE, à vingt heures et trente minutes,
en exercice..... 61	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par
présents..... 48	courrier du 20 Septembre 2018 et par affichage du 20 Septembre 2018, s'est réuni à la Mairie de
procurations..... 11	Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la
absents 2	présidence de M. Luc STREHAIANO , Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.
Suffrage exprimé ... 59	

Etaient présents :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Andilly : • Attainville : • Bouffémont : • Deuil-la Barre : • Domont : • Enghien-Les-Bains : • Ezanville : • Groslay : • Margency : • Moisselles : • Montlignon : • Montmagny : • Montmorency : • Piscop : • Saint-Brice-sous-Forêt : • Saint-Gratien : • Saint-Prix : • Soisy-sous-Montmorency : | <p>Daniel FARGEOT,
Odette LOZAÏC,
Claude ROBERT, Michel LACOUX,
Muriel SCOLAN, Michel BAUX (à partir du rapport n° 3), Dominique PETITPAS, Gérard DELATTRE,
Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,
Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Paul-Edouard BOUQUIN, Fabrice FLEURAT,
Philippe SUEUR, François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN,
Joël BOUTIER,
Christian RENAULT,
Véronique RIBOUT,
Alain GOUJON,
François ROSE, Luc-Eric KRIEF,
Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-
Pierre DAUX, François DETTON,
Christian LAGIER,
Alain LORAND, William DEGRYSE, Virginie HENNEUSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,
Didier LOGEROT, Karine BERTHIER, Natacha VIVIEN,
Gérard BOURSE,
Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWCZYK (aux rapports n° 1 à
n°11), François ABOUT,</p> |
|--|--|

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Jérôme CHARTIER à Jean-François AYROLE, Pierre GREGOIRE à Alain BOURGEOIS, Christine MORISSON à Joël BOUTIER, Patrick FLOQUET à Daniel FARGEOT, Fabienne PINEL à François ROSE, Julien BACHARD à Luc STREHAIANO, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Karine BERTHIER, Anne BERNARDIN à Natacha VIVIEN, Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE, Bania KRAWCZYK à François ABOUT (aux rapports n° 12 à 36), Laura BEROT à Fabrice RIZZOLI,

Absents : Michel BAUX (aux rapports n° 1 et 2), Marc POIRAT, Jean-Claude LEVILAIN,

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Virginie FOURMOND est désignée pour remplir cette fonction.

HABITAT – URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL

OBJET - SUBVENTIONNEMENT DE L'OPERATION DE 28 LOGEMENTS SOCIAUX A SAINT-PRIX, (DOSSIER H18-008)

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20180926-DL2018-09-26_21
-DE
Date de télétransmission : 03/10/2018
Date de réception préfecture : 03/10/2018

H.

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 28 juin 2016, le Conseil de Communauté a mis en place un soutien à la production de logements sociaux venant s'ajouter à l'inventaire SRU sur l'ensemble des communes membres de Plaine Vallée.

Une convention type a été approuvée engageant contractuellement le bénéficiaire à respecter les critères de subvention et la communauté d'agglomération Plaine Vallée à verser la subvention selon les modalités prévues.

France Habitation envisage la construction neuve en VEFA de 28 logements sociaux à Saint-Prix. Il est prévu 8 PLS, 11 PLUS et 9 PLAI, situés au 99 avenue du Général Leclerc.

Les critères de subventionnement autorisent le financement à hauteur de 56 000 €.

Dès lors, il est proposé aux conseillers communautaires d'approuver le soutien financier de la communauté d'agglomération à hauteur de 56 000 € et d'autoriser le Président à signer la convention.

Tel est l'objet de la présente délibération

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L302-1 et suivants,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération n°19 du 18 mai 2016 engageant la procédure d'élaboration du PLHI couvrant l'ensemble du périmètre de Plaine Vallée,

VU la délibération n°12 du 28 juin 2016 instaurant un soutien à la production de logements sociaux sur l'ensemble des communes de Plaine Vallée,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en œuvre le soutien à la production de logements sociaux pour répondre aux objectifs de la loi SRU sur l'ensemble du territoire de Plaine Vallée,

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par France Habitation pour la construction neuve en VEFA de 28 logements sociaux dont 8 PLS, 11 PLUS et 9 PLAI au 99 avenue du Général Leclerc à Saint-Prix.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du 11 septembre 2018,

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20180926-DL2018-09-26_21 -DE Date de télétransmission : 03/10/2018 Date de réception préfecture : 03/10/2018

H
/

CONSIDERANT l'avis favorable à la majorité des membres (2 contres) de la Commission des Finances et de l'Administration Générale du 18 septembre 2018,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur présentant le projet de délibération,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré par 45 voix Pour, 7 voix Contre et 7 Abstentions ;

ARTICLE 1 : ACCORDE la participation de la communauté d'agglomération à l'opération de France Habitation pour la construction neuve en VEFA de 28 logements sociaux dont 8 PLS, 11 PLUS et 9 PLAI au 99 avenue du Général Leclerc à Saint-Prix.

ARTICLE 2 : FIXE le montant de la subvention à hauteur de 56 000 €.

ARTICLE 3 : DIT que le versement de la subvention sera conditionné à la réservation d'un logement qui sera ajouté au contingent communal.

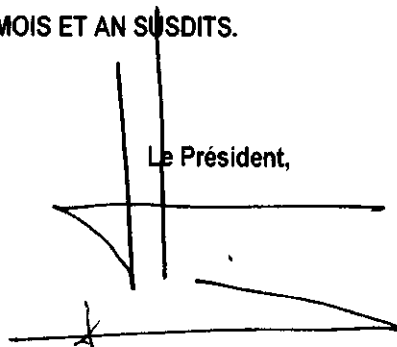
ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer la convention avec France Habitation, ainsi que tout acte afférent à la participation financière de la communauté d'agglomération à cette opération.

ARTICLE 5 : DIT que cette subvention concerne l'autorisation de programme n° 20180001 et que les crédits de paiement sont inscrits au compte 70/20422 du budget primitif 2018 pour 22 000€,

ARTICLE 6 : DIT que cette subvention sera imputée sur le crédit de paiement 2019 à hauteur de 34 000 €.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20180926-DL2018-09-26_21
-DE
Date de télétransmission : 03/10/2018
Date de réception préfecture : 03/10/2018

Acte publié ou notifié le 08/10/2018
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT

Acte à classer

DL2018-09-26_21

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-10-03T12-11-20.00 (MI212907602)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20180926-DL2018-09-26_21-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI)
Subventionnement de l'opération de 28 logements sociaux
à Saint-Prix, (Dossier H18-008)

Date de décision : 26/09/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.5. Politique de la ville-habitat-logementActe : 21 PLHI Subv operation 28 lgts St Multicanal : Non
Prix H18-008.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/10/18 à 12:11

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 03/10/18 à 12:11

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 03/10/18 à 12:17